

## Compte-rendu de la réunion du CLUPP du 10 Octobre 2016

La réunion débute par la présentation de l'équipe présente du port de plaisance.

La SPL Le Havre Nautisme présente ensuite un diaporama concernant les points suivants :

1. Contrats 2016 : le renouvellement des pontons a permis une réorganisation du nombre de places par catégorie de bateau. De ce fait, ayant une forte demande de places pour des bateaux de 10 à 11 mètres, la SPL Le Havre Nautisme a réduit le nombre de places de 7 à 8 mètres du côté de l'anse des Régates pour en créer d'autres permettant d'accueillir des bateaux de 10 à 11 mètres.

La SPL Le Havre nautisme a également ressenti une demande croissante d'emplacements de longue durée à terre, ce qui l'a conduit à créer un contrat annuel Terre-Plein.

11 contrats de ce type ont été signés en 2016.

2. Visiteurs 2016 : le nombre de bateaux en visite au Havre est en baisse par rapport à 2015, par contre le nombre de nuitées par bateau reste stable par rapport à 2015. Les visiteurs sont donc moins nombreux mais restent plus longtemps.
3. Zone technique de l'Escaut : En 2015, 1100 opérations de manutentions, sans compter les prestations annexes telles que le nettoyage sous pression ou les mâtages/démâtages. En 2016, nous estimons à fin d'année pouvoir réaliser presque 200 opérations de plus qu'en 2015.
4. Modernisation du port de plaisance : les nouvelles caméras ainsi que les bornes wifi sont installées et opérationnelles.

Une borne de paiement est installée près de l'entrée des sanitaires afin de permettre aux visiteurs arrivant en dehors des horaires d'ouverture de la capitainerie d'obtenir une carte provisoire d'accès aux pontons ainsi qu'aux sanitaires, moyennant une avance de 15€ sur la redevance d'amarrage. Cette borne servira également à la recharge en fluides des badges des clients annuels.

Phase 2 des travaux de réaménagement des pontons : elle va débiter par la dépose de la passerelle n°2 de l'Anse de Joinville, ce qui permettra à une pelle « flottante » d'accéder pour enlever de la matière entre le ponton principal et la digue Olsen. A la suite de cette opération, une première partie du ponton principal sera changée. La passerelle n°2 sera remise en place, puis la n°1 déposée.

La SPL Le Havre Nautisme transmet les informations aux usagers dès que possible.

Le ponton N sera le premier ponton remplacé. La SPL Le Havre Nautisme rappelle aux usagers que rien ne doit être laissé sur ces pontons. Elle ne saura être tenue pour responsable de la perte des bumpers et tout autre matériel laissé à poste.

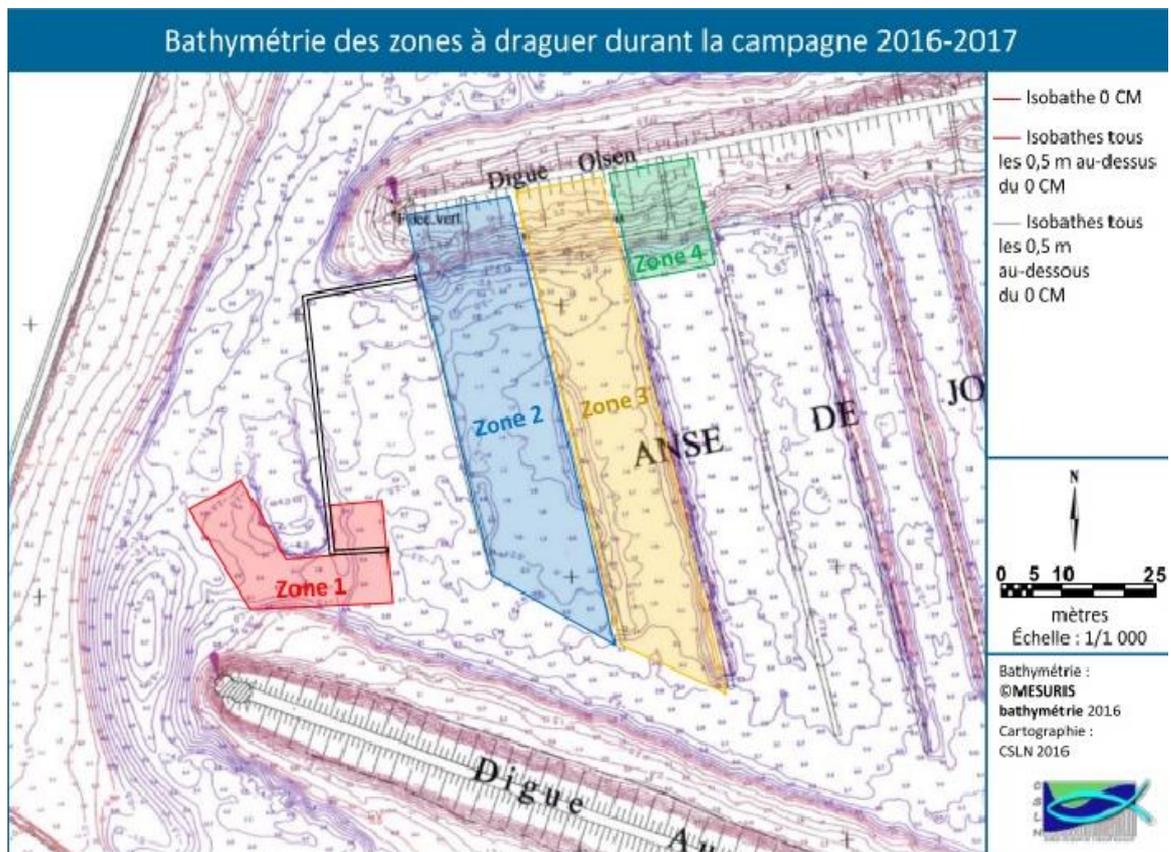
15 Déc.-15 Janv. : Remplacement du ponton M

15 Janv.-15 Fév. : Remplacement du ponton L

Le platelage du ponton O sera également remplacé.

Les réseaux électriques seront coupés à partir du 11 Octobre 2016 pour une durée estimée à 3 semaines. Les résidents seront donc déplacés vers des places dans l'anse des Régates.

5. Dragage : Les prévisions de volume de dragage pour la campagne 2016-2017 sont de 26400m<sup>3</sup>. Le démarrage de la campagne de dragage est prévue pour la deuxième quinzaine d'octobre. Les zones prévues sont les suivantes :



6. Tarifs 2017 : La SPL Le Havre Nautisme proposera au Conseil Portuaire une stagnation des tarifs annuels ainsi que des tarifs de manutention pour 2017, ce qui signifie pas d'augmentation pour 2017. Les tarifs visiteurs journaliers se verront augmenter de 0.50€.
7. Evènements 2017 : La journée du plaisancier organisée par la SPL Le Havre Nautisme le 18 Juin 2016 a mobilisé nombreuses associations, entreprises locales et particuliers. Des animations ont été proposées tout au long de cette journée. Quelques points d'organisation sont à améliorer mais la SPL Le Havre Nautisme souhaite ancrer ce rendez-vous avec les plaisanciers chaque année. En 2017, elle devrait avoir lieu le 24 Juin.
- La Tall Ship Race (du 31/08/17 au 03/09/2017) : Le Havre est la ville d'arrivée de cet évènement qui relie Québec au Havre. Des animations auront lieu autour des bassins de l'Eure, Vatine et fluvials. Le 03 Septembre 2017 aura lieu la sortie des bateaux. La SPL Le Havre Nautisme communiquera aux usagers du port de plaisance le plan de zones.
- La Transat Jacques Vabre : le départ aura lieu le 5 Novembre 2017 et clôturera les festivités des 500 ans de la Ville du Havre.

Le Président du CLUPP André Delcher explique que de nouveaux bénévoles se sont associés à eux pour recueillir et travailler sur les différentes doléances des usagers du port de plaisance du Havre.

Il explique également que les rapports avec la SPL Le Havre Nautisme sont bons.

Il fait état de certains points :

1. Stationnement des véhicules : divers courriers ont été rédigés par le CLUPP auprès de la Mairie du Havre demandant des solutions pour le stationnement des véhicules des usagers du port de plaisance. Cela n'a pour l'instant pas abouti. Le CLUPP est informé qu'une enquête de voisinage va être menée, due aux travaux prévus de remplacement de l'ancien lycée Anita Conti. Le CLUPP a demandé que cette enquête soit menée également auprès des usagers du port de plaisance. Le CLUPP précise également qu'il y a un fort risque que le nombre de places de stationnement autour de cette zone soit limité pendant la durée des travaux.
2. Surveillance : Lors de la dernière réunion du CLUPP, Sébastien Tasserie, adjoint au Maire à la Ville du Havre, avait précisé qu'une demande avait été faite pour que des caméras de la ville soient prévues boulevard Clemenceau lors du renouvellement des caméras prévu par la Ville. Un plan d'installation des caméras de la ville a été rendu public et ne fait pas mention de caméras sur ce boulevard. Un courrier a donc été adressé récemment par le CLUPP à M. Tasserie. Le CLUPP attend une réponse.  
La SPL Le Havre Nautisme précise tout de même que les caméras qui ont été installés au port de plaisance dans le cadre de la modernisation du port de plaisance sont extrêmement performantes.
3. Facturation des emplacements à flot : M. Rogeret a assisté à une réunion dans laquelle il aurait appris que le port de plaisance de Fécamp ne facturerait plus à la longueur hors tout du bateau mais selon la longueur telle qu'indiquée sur l'acte de francisation. Il fait état du port de Dieppe qui aurait décidé de rester « hors la loi » à ce sujet. Le document présenté comme étant NF par celui-ci correspond à une norme pour la définition de la longueur pour l'établissement de la francisation des bateaux.  
La SPL Le Havre Plaisance tient à préciser qu'il n'existe pas de loi à ce sujet et que sa manière de calculer la longueur du bateau est parfaitement claire et équitable pour ses usagers. En effet, la longueur de bateau prise en compte est celle de l'encombrement réel du bateau à poste. Les longueurs indiquées sur les actes de francisation ou carte de circulation des bateaux ne correspondent pas à leur longueur réelle.
4. Accord entre ports Normands : Le CLUPP demande la possibilité que La SPL Le Havre Nautisme trouve un accord avec les différents ports Normands permettant aux plaisanciers de ces ports de bénéficier de tarifs préférentiels dans chacun d'eux. La SPL Le Havre Nautisme répond à cela qu'elle fait partie d'un réseau « passeport escale » depuis 3 ans et que certains autres ports Normands devaient la suivre mais ne l'ont pas fait. La SPL distribue 45 cartes par an. La carte permet de bénéficier de 5 nuits gratuites dans les ports faisant partie du réseau. La SPL n'est pas bénéficiaire sur cette opération mais souhaite prolonger ce service un an de plus. Elle essayera d'autre part d'entamer des discussions avec les différents ports normands pour leur proposer une autre alternative au passeport escale.
5. Aires techniques : Il n'y a pas d'eau, d'électricité ni de sanitaires sur les zones d'hivernage. Les frais d'installation de ce type de système nécessitant traitement étant conséquents, le choix a été fait de centraliser celui-ci sur la zone de carénage. Sur la zone de carénage, à environ 200 mètres des zones du Tonkin et de la zone Ouest de stationnement, des

sanitaires sont donc disponibles pour les clients. Même réflexion est faite pour la déchetterie.

6. Badges d'accès : certains demandent à ce que les badges pour la zone technique de l'Escaut soient programmés pour la zone de stationnement et la zone de carénage. La SPL Le Havre Nautisme répond que c'est ce qui est fait systématiquement pour tout bateau allant en aire de stationnement.

Il est également demandé pourquoi les badges ne sont pas les mêmes partout (Port Principal, Port Vauban, Zones techniques). L'explication donnée est que la technologie utilisée à Port Vauban n'apporte pas pleine satisfaction. De ce fait il a paru logique de se tourner vers une technologie plus performante. Le changement du système à badges des bornes de Port Vauban représentant un coût trop important, il n'est pour l'instant pas d'actualité de le changer. Les lecteurs de badges des zones techniques seront, eux, à terme, changés.

7. Sas Quinette de Rochemont : 11 pendilles verticales sont placées tous les 8 mètres. Entre chacune d'elles, des pendilles horizontales. Le CLUPP demande à ce que les plastiques entourant ces pendilles soient retirés car les amarres ont tendance à se crocher sur les parties abimées de ces plastiques. La SPL Le Havre Nautisme précise qu'elle est à l'écoute de toute remarque concernant la configuration d'amarrage dans le sas Quinette qui ne serait pas adaptée à certains bateaux de plaisance.

Le CLUPP demande également à ce que les emplacements des vannes soient marqués. A cela, la SPL Le Havre Nautisme répond que l'ouverture de telle ou telle vanne rend le remous aléatoire.

Le CLUPP demande également à ce que les parois des quais du sas Quinette soient lavées. La SPL Le Havre Nautisme répond à cela que le GPMH fourni aux plaisanciers les moyens nécessaires à l'amarrage des bateaux de plaisance dans cet ouvrage « commercial » mais ne mettra pas en œuvre des opérations de lavage de celui-ci.

Retard dans les horaires de sasement : il est rappelé que la priorité est donnée aux navires commerciaux et que cela peut effectivement engendrer des retards dans les opérations de passage de sas des bateaux de plaisance. La SPL Le Havre Nautisme qui est fréquemment en relation avec les équipes du sas leur a demandé de communiquer ces informations aux plaisanciers lorsque ceux-ci sont en attente. Gildas Gautier propose que lors d'une prochaine réunion avec les équipes du PCC Vétillard, les membres élus du CLUPP soient présents.

Le CLUPP souhaite que soient rappelées dans la procédure de passage mise en place par la SPL Le Havre Nautisme, les règles de courtoisie dans le sas (procédure d'amarrage à couple, etc...).

8. Promeneurs sur les pontons : Certains plaisanciers se plaignent que les clients du bateau Ville du Havre II se promènent sur les pontons. Or, leurs clients sont accompagnés à l'embarquement et au débarquement du bateau. Il est constaté par des plaisanciers fortement mécontents de la situation, que les clubs laissent la porte d'accès à la passerelle de l'anse des Régates maintenue ouverte, surtout le week-end. Gildas Gautier précise que cela a déjà fait l'objet d'une discussion avec eux et que les consignes ont été retransmises.

Les membres présents du CLUPP représentant presque 90% des usagers de l'anse de Joinville demandent à ce que la porte n°1 donnant accès à la passerelle de l'anse de Joinville soit conservée et qu'un lecteur de badge y soit installé en plus de celui existant pour le passage de la Digue Olsen. D'autres usagers qui pensent que de transformer le port en

bunker n'empêcheront pas les personnes malveillantes d'entrer, sont choqués de cette demande. La SPL Le Havre Nautisme peut répondre favorablement à cette demande si tel est le souhait des usagers. Les cas de vandalisme ou de vols, actuellement, sont extrêmement minimes.

9. « Petits baigneurs » : Le CLUPP demande à la SPL Le Havre Nautisme la possibilité d'installer un filet le long du Quai où l'été, des personnes plongent, montent sur les pontons et parfois sur les bateaux. La SPL Le Havre Nautisme ne peut pas répondre favorablement à cette demande car cette zone reste une zone de manutentions, même si moins fréquentes et doit rester libre d'accès à ces opérations. De plus, ces « plongeurs » s'en serviraient comme plongeoir. La seule action que peut entreprendre le personnel du port est la même que tout citoyen lambda, c'est-à-dire appeler la police municipale.
10. Voile légère : La création du ponton P a réduit un peu l'espace de croisement des bateaux et la cohabitation avec la voile légère est difficile pour certains usagers. Gildas Gautier rappelle que les équipes du port tolèrent la navigation à la voile dans le port. Il souhaite rappeler que cela fait partie de la vie du port de plaisance du Havre et que, dans certains cas, tolérance doit être de rigueur.
11. Panneau de limitation de vitesse dans le port : Il est prêt et doit être posé incessamment sous peu.
12. Respect des nouvelles infrastructures mises à disposition des usagers : il est rappelé les règles élémentaires suivantes :
  - Pas de casiers, viviers, etc laissés sur les pontons
  - Toute mise en place de matériel tel que bumpers, etc, sur les installations portuaires doit être faite avec l'accord du personnel du port et sous réserve de ne pas percer, coller, etc, sur celles-ci ; seuls peuvent être utilisés des alfen appropriés, installés dans les rails à cet effet. La SPL Le Havre Nautisme précise que tout manquement à ces règles et toute dégradation des installations donnera lieu à facturation des frais de réparation ou le cas échéant de remplacement de ces installations.
13. Brouettes bleues pour l'anse des Régates : le restant du matériel est en cours d'acheminement. Leur mise en place devrait donc bientôt se faire. Les barrières de bout de passerelles seront posées en même temps.
14. Station Total : le CLUPP tient à préciser qu'il reçoit un soutien fort de la SPL à ce sujet et qu'ils ont récemment eu une réunion avec les représentants de la station avec qui le débat va certainement aboutir à des avancements positifs. Les problèmes qui ont été constaté par le CLUPP (inondation systématique des câbles électriques alimentant la station, 1 seul disjoncteur pour toutes les pompes, etc...) ont été pris en compte par les représentants de la station qui doivent normalement apporter des solutions d'ici un mois.

Le CLUPP est assez confiant quant à leur prise d'engagement puisque lorsqu'avait été évoqué le problème de la trop grosse différence de tarifs entre la station terrestre et la station bateau, avait été et est toujours respectée la décision prise de ne pas dépasser un écart de 8 centimes d'euros du litre. Or, la station bateau ne représente pas un chiffre d'affaire significatif pour la station Total (pour information : en août 2016, 40m3 de vente à la station bateau).
15. Fonctionnement de la distribution des fluides après travaux : comme pour Port Vauban, l'accès à la distribution de l'eau sera décomptée en unité de temps et l'accès à la distribution d'électricité en kWh. L'installation de débitmètres aurait été inabordable. Le CLUPP

souhaiterait connaître les charges actuelles que représentent les consommations d'eau et d'électricité pour la SPL Le Havre Nautisme. Gildas Gautier explique que ces charges sont, pour l'instant, bien trop élevées car la SPL paye une redevance d'assainissement de l'eau utilisée sur les pontons qu'elle ne devrait pas payer. Cela fait un an que la SPL tente de régler ce problème. Tous les chiffres seront expliqués en temps voulu et en toute transparence auprès des usagers. La borne de paiement mise en place près de l'accès aux sanitaires servira à la recharge des badges.

16. Questions diverses :

- Y a-t-il trop de pression d'eau dans les nouvelles bornes ? la problématique n'avait pas encore été soulevée auprès de l'équipe du port de plaisance, les équipes techniques vont donc vérifier cela.
- Les badges sont programmés jusqu'au 15.02.2017 ? Oui, cela est dû à la gestion des résiliations de contrats en fin d'année. Cela n'aura pas d'incidence sur les usagers puisque les badges seront réactualisés chaque année à distance, en même temps que le traitement du contrat annuel retourné par le client à la SPL.
- Est-il possible d'avoir des tarifs préférentiels de grutage sur la période hivernale ? La SPL Le Havre Nautisme n'est pas convaincue de l'impact de ces tarifs sur la fréquentation de la zone technique par les usagers à cette période.
- Est-il possible de passer la gratuité de stationnement sur la zone technique de 2 mois à 6 mois comme cela est pratiqué à Fécamp ? Le port de plaisance du Havre compte quasiment 2 fois plus de bateaux annuels que Fécamp, la gestion de l'hivernage ne peut pas se faire de la même manière. La SPL Le Havre Nautisme a fait le choix de privilégier un turn-over de ces places afin qu'un maximum de plaisanciers aient la possibilité de mettre son bateau à terre à court ou moyen terme.
- Comment peut-on échouer maintenant qu'une passerelle empêche l'accès au quai Tabarly ? Une grille de carénage existe le long du quai du CNPV. Cependant, elle ne peut pour l'instant être accessible qu'aux bateaux échouant de manière « naturelle ». Des traverses en béton gênant un échouage sans risque seront enlevées afin de permettre aux quillards d'y accéder également.

Fin de la séance 19h36.